

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Gladys MORVAN ; Etienne DROUOT ; Claudette BARRAULT ; Charlie FOUQUET ; Michel GABILLON ; Elodie LETURGEON ; Viviane VINCELET ; Nadège GODEFROY, Nicolas LOUAULT.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : Excusés : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024	Absents : néant
	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nadège GODEFROY est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 12 FEVRIER 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 008/2024
VOTE DES TAUX 2024 POUR LA FISCALITE LOCALE

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale. Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B sexies, 1639 A Par délibération du 04 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 32.36%

TFPNB : 37.74 %

TH: 11.68%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, d'augmenter les taux d'impositions en 2024 par rapport à 2023.

Le conseil municipal après avoir délibéré, fixe les taux suivants pour l'exercice 2024 :

- **Taxe habitation à 12.53%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties à 32.86 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 38.24 %**
- **CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services de la préfecture. (Joindre l'état 1259)**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux 2024 de la fiscalité locale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 007/2024
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2023 du budget communal est présenté par Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	268.028.26 €
DEPENSES	223.375.18 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	44.653.08 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	62.638.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	36.236.79 €
DEPENSES	38.639.71 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 2402.92€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-24.434.19 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de 89.681.35 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du budget communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 009/2024
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Gladys MORVAN, 1^{ère} adjointe est élue présidente de séance.
 Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du budget communal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	268.028.26 €
DEPENSES	223.375.18 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	44.653.08 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	62.638,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	36.236.79 €
DEPENSES	38.639.71 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-2402.92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	-24434.19€

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de 89681.35 €

Mr le Maire Dominique FRÊLON se retire de la salle de réunion et MME MORVAN invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du compte administratif
Après délibération, le compte administratif 2023 du budget communal est approuvé à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 010/2024
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON.

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 138 301.82 €
- un déficit cumulé d'investissement de -26.837.11 €

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2023 :

- R.A.R dépenses : 21 783,36€
- R.A.R recettes : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 48 620,47€
- Le solde disponible : 89 681,35€ (=138 301,82€ - 48 620,47€) sera repris en recettes de fonctionnement au chap. : 002.

DELIBERATION N° 011/2024
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des différentes subventions aux associations pour l'année 2024 :

La prérogative pour obtenir cette subvention est de fournir un état de compte annuel.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024
La Truite de l'Aigronne	150,00 €
A.F.N.	150,00 €
Club des Amis du Brignon	150,00 €
Syndicat d'Initiative PAULMY	150,00 €
Association Sportive PAULMY	150,00 €
Protection Civile	122,00 €
Subventions imprévues	1098,00 €
ADMR	200,00 €
La Croix Rouge du Grand-Pressigny	100,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
Entraide de la Touraine du Sud	100,00 €
TOTAL 2024	2470€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 013/2024
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 du budget communal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	351602.35 €
DEPENSES	351602.35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	220636.47€
DEPENSES	220636.47 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget communal tel que défini ci-dessus.

DELIBERATION N° 012/2024
IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire relate la synthèse des débats au conseil communautaire du 14 décembre 2023 et de la liste établie des projets au sein de la commune soit par des propriétaires privés ou la collectivité s'en suit :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces ZAE nR :

- peuvent concerner toutes les énergies renouvelables, mais sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production ;
- ne garantissent pas l'autorisation d'un projet, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;
- ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors, toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de définir, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables d'indiquer directement par filière la liste des parcelles.
- de notifier ces choix au référent préfectoral unique de l'Indre-et-Loire et à la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 014/2024 DISSIMULATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU STADE/

N° DEVIS : 037181-23-1628

Monsieur le Maire expose le projet de commencer à dissimuler le réseau d'éclairage public à partir de 2025. La première partie définie concerne la rue du Stade. (Carrefour de la salle des fêtes jusqu'à la Rue du Moulin).

Le SIEIL va faire la mise en sécurité de la ligne aérienne et de ce fait nous profitons de ces travaux pour dissimuler le réseau d'éclairage **qui aura un coût pour la commune de 44394.55€ H.T** puisque la TVA est à charge du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire. A NOTER que le coût global est de 486430.66 TTC.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis proposé par le SIEIL et charge Monsieur le Maire de le notifier au SIEIL.

DELIBERATION N° 015/2024 : FEU D'ARTIFICE 13 JUILLET 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Etienne DROUOT pour donner les informations du choix du feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la fête nationale. Celui-ci présente 21 actes avec 1564 effets pyrotechniques et 32 postes pour **un montant de 2140€ T.T.C et se produira le 13 juillet 2024 (selon la météo).**

Si celui-ci ne peut avoir lieu, la société Pyroconcept s'engage à le reprendre pour stockage et à le reporter.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix du feu d'artifice aux conditions exposées.

DELIBERATION N° 016/2024 MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DU LOCHOIS (ANNEXE STATUTS)

Monsieur le Maire donne la parole à MME Gladys MORVAN 1^{er} Adjointe déléguée syndicale intercommunal de transport scolaire du lochois qui souhaite apporter les éléments qui conduisent à modifier l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal de transport scolaire du Lochois en passant de deux délégués titulaires à un délégué titulaire et de deux délégués suppléants à un délégué suppléant suite à la réunion du 13 mars 2024.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le passage de deux titulaires à 1 et deux suppléants à 1, les personnes nommées sont pour :

La déléguée titulaire est : MME Gladys MORVAN

La déléguée suppléante est : MME Viviane VINCELET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 017/2024 : COLLEGE LIGUEIL – SUBVENTION VOYAGE A PARIS ET A LA BASE DE PLEIN SITUEE DANS LA COMMUNE (36) LE BLANC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 19 mars 2024, du collège Maurice GENEVOIX de Ligueil. Ce dernier nous informe que des élèves domiciliés sur notre commune ont participé à un voyage scolaire à Paris au mois de mars (du 21 au 22 ou du 28 au 29) et à Le BLANC (en avril 2024).

Le collège souhaite savoir si une aide financière sera versée aux familles concernées.

Après délibération, le conseil municipal décide à 9 voix contre et 1 abstention de ne pas verser l'aide financière correspondant à ces voyages, dans la mesure où notre commune est rattachée au collège du Grand-Pressigny. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'informer le collège de Ligueil de cette réponse apportée.

QUESTIONS DIVERSES

1. La Fongibilité des crédits

MR le Maire informe d'une modification de ses pouvoirs sur la fongibilité des crédits qui l'autorise à procéder si nécessaire à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par assemblée délibérante. Cette modification permet de disposer davantage de souplesse budgétaire.

2. Rappel des tarifs des locations de salles communales selon loueur.

Après échange, il est confirmé que les seuls les habitants de la commune ont un tarif préférentiel et non pas leurs connaissances ou famille.

3. Projet achat la maison DANDREA, Rue des châteaux

Après visite de ce bien par la commission bâtiments en vue d'un projet d'achat pour logement locatif :

- Garage avec sortie d'eau et ancienne forge
- Salle à manger et chauffage gaz
- Cuisine avec insert gaz et point d'eau
- Cabanon tôles amiantes, puit et pompe inutilisée
- Portail pour le passage dans la rue basse
- Jardin
- A l'étage :
 - Petite salle de bains
 - 1 chambre +cheminée
 - 1 Chambre + lavabo
 - 1chambre+placards+convecteurs
 - Toilette +rangements
 - Grenier sur toute la surface de la maison
- Total =101m² habitable

Le conseil municipal décide qu'il y a trop de travaux à effectuer et de ne pas poursuivre le projet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Réhabilitation du bar :
A l'étage, un projet de création de deux appartements est en réflexion (aide de la C.A.U.E).
5. Formation du maire :
 - Mr Le Maire informe qu'il participe à une formation sur la fonction de Maire organisée par l'AMIL sur 5 samedis. Le coût de la formation est de 250€.
6. Pour information, un Rallye vélo passera sur la commune le 3.05.2024.
7. Pour information un Rallye voiture passera sur la commune le 25.05.2024.
8. Proposition d'un écran publicitaire au carrefour pour relayer les informations auprès des administrés : après discussion un écran de ce type pourrait être trop coûteux en comparaison avec une autre proposition qui consiste à mettre en place un écran TV aux casiers avec diffusion d'un diaporama d'informations. La gestion de la mise en place et du fonctionnement sera donc étudiée.
9. Pour information, la préfecture d'Indre et Loire a interdit les rassemblements d'office religieux itinérants demandés par les CFI (Citoyens français Itinérants anciennement nommés gens du voyage). Viviane VINCELET ayant participé à la dernière commission CFI de la CCLST rapporte que la commune de St Senoch a proposé la création d'une aire d'accueil.
10. Pour information, l'association « Les Truites de l'Aigronne » du Petit Pressigny a demandé d'accéder à la salle des associations pour ses réunions. Cette demande est accordée.
11. Une réunion publique aura lieu à 19h sous le préau de la salle communale (ancienne cantine) le 31 mai 2024.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, 1ère adjointe		Michel GABILLON, Conseiller	
Etienne DROUOT, 2 ^{ème} adjoint		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	
Claudette BARRAULT, Conseillère			
Elodie LETURGEON, Conseillère			